

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2458

17 décembre 2009

SOMMAIRE

Alamo Investments S.A.	117948	MBSP 3 S.à r.l.	117976
Anaida Investments S.A.	117964	Mokapa S.à r.l.	117944
Ango Telecom S.A.	117983	Mokapa S.à r.l.	117943
BBYNESS Haller	117965	Mokapa S.à r.l.	117944
Bluegrass Investments S.A.	117948	Moseltank A.G.	117961
Bourgey Montreuil Lux S.A.	117963	Moseltank A.G.	117947
Café Um Wier	117956	Nisida S.A.	117956
Caledonian International Investments Company S.A.	117946	Norstar Property S.A.	117943
Caritat S.à r.l.	117973	OVE Ostergaard Lux S.A.	117949
Caster Investments S.A.	117946	OVE Ostergaard Lux S.A.	117949
Cioran SA	117967	OVE Ostergaard Lux S.A.	117949
COREX Luxembourg S.A.	117963	Parabel S.A.	117938
Cref S.A.	117965	Paveca Holding S.A.	117943
Crismar Investissements S.A.	117955	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl	117950
Dalupa Holding Luxembourg S.A.	117956	Premier Voet	117954
Dyckerhoff Luxembourg SA	117963	Project Development International Corp.	117938
Fléschiergaass S.A.	117984	Remasi S.A.	117967
Futgen S.à r.l.	117938	Ropperse S.A.	117943
GDL IMOVEST S.A.	117943	Rosy Blue Enterprises S.A.	117945
Greenview S.à r.l.	117964	Simpro - Cos	117955
Groupe Hydra Investissement S.A.	117949	Smile Invest Participations S.A.	117944
GW Invest S.A.	117938	Smile Invest S.A.	117944
Impax Solar Investments S.à r.l.	117942	Soa People SA	117944
International Training for Success S.à r.l.	117964	Sorrento Immobilière	117966
Jaffna Investments Holding S.A.	117946	Stephanie S.A.	117956
Jaffna Investments S.A.	117946	Tad fin Participations S. à r.l.	117965
Kegefin Holding S.A.	117958	Timberly S.A.	117966
K-Lox	117967	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S	117967
KOCKELMANN Gilles S.à.r.l.	117948	Unitas S.A.	117944
Laflor S.A.	117947	Vasileas S.à.r.l.	117982
Laksha S.A.	117948	Vasileas S.à.r.l.	117966
Luxeme S.à r.l.	117965	Voet & Co. Sàrl	117954
Luxert S.à r.l.	117971	World Motors White S.C.A.	117964
Macadam S.à r.l.	117947	Yes Academy S.à r.l.	117949
Maribogas S.à r.l.	117947		

Futgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.138.

Il est porté à la connaissance de tiers que la société Lux Business Management Sàrl, associée unique de la société FUTGEN Sàrl a transféré ses parts sociales le 2 novembre 2009 de la manière suivante:

- 9.000 parts sociales à la société Orangefield Trust (Luxembourg) SA, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en sa capacité de Co-Trustee de The Futfour Trust,
- 9.000 parts sociales à la société ATC Trust Company (London) Limited, avec siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni, en sa capacité de Co-Trustee de The Futfour Trust.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009149847/17.

(090181348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Project Development International Corp., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 56.377.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2009, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur François WINANDY, Administrateur.

Sont élu et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg,

- Madame Mireille GEHLEN, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149880/22.

(090181699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Parabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 122.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149920/9.

(090181524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

GW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.370.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel De GROOTE, administrateur de sociétés, né le 4 février 1949 à Sint-Goriks-Oudenhove (Belgique), demeurant au Toekomststraat 23, B-1770 Liedekerke, ici représenté par Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Luxembourg le 5 novembre 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "GW Invest S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENTS DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 310.000.-) qui sera représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le premier jeudi du mois de mai 2011 à 14.00 heures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015: Monsieur Wouter DE GROOTE, administrateur de société, né le 28 juillet 1970 à Zottegem (Belgique), demeurant au 1, rue Belle-Vue, L-7561 Rollingen/Mersch.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

DEC S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous la section B numéro 143.543.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kohnen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49126. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149156/205.

(090180847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 362.706,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie A ainsi que l'associé unique:

- Joseph Berry et Peter Roszbach, gérants de catégorie A de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

- Impax New Energy Investors LP., associé unique de la Société, a désormais son siège social au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

Pour Impax Solar Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009149807/17.

(090181407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Paveca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149921/10.

(090181642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Norstar Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149922/10.

(090181387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mokapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149923/10.

(090181572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Ropperse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 33.796.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009149914/10.

(090181747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

GDL IMOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 110.369.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

GDL IMOVEST S.A.

Société anonyme

Bruno ABBATE

Administrateur

Référence de publication: 2009149903/14.

(090181676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Unitas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2009149905/10.

(090181748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Soa People SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149907/10.

(090181530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mokapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149924/10.

(090181573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Mokapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2009149925/10.

(090181574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Smile Invest Participations S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Smile Invest S.A.).**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 72.052.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SMILE INVEST S.A." avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg, section B sous le numéro 72.052, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 965 du 16 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2009, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement du nom de la Société en "SMILE INVEST PARTICIPATIONS S.A.".

2) Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de "SMILE INVEST S.A." en "SMILE INVEST PARTICIPATIONS S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SMILE INVEST PARTICIPATIONS S.A.".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - MEISCH - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2009. Relation GRE/2009/4254. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149075/53.

(090181091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Rosy Blue Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 96.232.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Rosy Blue Enterprises S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur / Administrateur
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009149958/15.

(090181163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Caster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.931.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gabriele Schneider / Pierre Schmit
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149949/13.

(090181170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Jaffna Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Jaffna Investments Holding S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.116.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 30 novembre 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009149948/22.

(090181381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 104.862.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 15 juin 2009

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER né le 7/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et Monsieur Manuel BORDIGNON né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
CALEDONIAN INTERNATIONAL INVESTMENTS COMPANY S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009149842/19.

(090181367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Macadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.340.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2009149926/12.

(090181309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Maribogas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 92.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149927/10.

(090181529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149928/9.

(090181523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 novembre 2009 que:

Monsieur James Edmond Russell résidant à Karaiskaki, 13, Appt, 302, CY-2012 Nicosia a démissionné de son mandat d'administrateur de classe A avec effet au 27 février 2009;

Madame Anna Homenko Née le 27 décembre 1977 à Oykpania (Ukraine) résidant 12 Mikinon Street, 6th Floor, Nicosia, 1065 Chypre a été nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire de classe A avec effet au 27 février 2009 et ce pour une durée de six ans;

Monsieur Alain Blondlet résidant 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet au 30 octobre 2009;

Madame Valérie Emond née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée en remplacement de l'administrateur de classe B démissionnaire avec effet au 30 octobre 2009 et ce pour une durée de six ans;

Le mandat de Monsieur Alberto Morandini né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été renouvelé avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149969/23.

(090181300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009149946/12.

(090181172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Alamo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149947/13.

(090181171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

KOCKELMANN Gilles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009149936/11.

(090181763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Laksha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.582.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149972/18.

(090181539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

OVE Ostergaard Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149971/10.

(090181346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

OVE Ostergaard Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149970/10.

(090181349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

OVE Ostergaard Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149968/10.

(090181350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Yes Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149973/10.

(090181343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Groupe Hydra Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.212.

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "GROUPE HYDRA INVESTISSEMENT S.A.", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 117.212 a été constituée par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1585 du 21 août 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 30.000 (trente mille) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Sophie Mathot, Giorgina Tucci, Paul Bettingen
Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC/2009/46390. Reçu 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149055/61.

(090180621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Pfizer Luxco Holdings SARL, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under number B 98.684; and,

Pfizer Pharmaceuticals B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, with corporate seat in Rotterdam, the Netherlands, having its address at Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, The Netherlands, registered at the Trade register under number 24243225,

both represented by Maître Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg on October 15, 2009.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Pfizer Luxco Holdings SARL and Pfizer Pharmaceuticals B.V., are the sole partners of Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 15, 2003, published in the Mémorial C, number 652 of June 16, 2003, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 93.646.

The articles of the company have been amended for the last time by a deed of Maitre Paul FRIEDERS, then a notary residing in Luxembourg, on June 18, 2008, published in the Memorial C, number 1883 of July 31, 2008.

The appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of FOUR HUNDRED FORTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 444,336,600.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTEEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 2,715,221,300.-) to an amount of THREE BILLION ONE HUNDRED FIFTY-NINE MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 3,159,557,900.-) by the creation and the issue of EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY-TWO (8,886,732) Class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of THREE BILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE MILLION TWENTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY-TWO US Dollars (USD 3,999,029,452.-);

2. Subscription for all the EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY-TWO (8,886,732) new Class A parts by Pfizer Luxco Holdings SARL, and paying up of these parts and the share premium by the incorporation of a debt instrument held by Pfizer Luxco Holdings SARL against the Company for an amount of USD 4,443,366,052 (four billion four hundred forty-three million three hundred sixty-six thousand and fifty-two US Dollars);

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the partners take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the subscribed share capital of the company by an amount of FOUR HUNDRED FORTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 444,336,600.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTEEN MILLION TWO HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED US Dollars (USD 2,715,221,300.-) to an amount of THREE BILLION ONE HUNDRED FIFTY-NINE MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 3,159,557,900.-) by the creation and the issue of EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY-TWO (8,886,732) Class A parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A parts, together with total issue premiums of THREE BILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE MILLION TWENTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY TWO US Dollars (USD 3,999,029,452.-).

Subscription

Pfizer Luxco Holdings SARL, prenamed, here represented by Maître Cécile JAGER, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 15, 2009, has declared to subscribe for all the EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY-TWO (8,886,732) new Class A parts, and to pay them a total price of FOUR HUNDRED FORTY-FOUR MILLION THREE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND SIX HUNDRED US Dollars (USD 444,336,600.-) together with a total issue premium of THREE BILLION NINE HUNDRED

NINETY-NINE MILLION TWENTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY-TWO US Dollars (USD 3,999,029,452.-) through the incorporation of a debt instrument currently held by Pfizer Luxco Holdings SARL, prenamed against the company.

The evidence of the value of such debt has been provided to the notary through a manager's statement dated October 15, 2009.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

" Art. 7.

"The corporate capital of the Company is set at THREE BILLION ONE HUNDRED FIFTY-NINE MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 3,159,557,900.) divided into:

- SIXTY-TWO MILLION TWO HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SIXTY-SIX (62,234,366) Class A parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each and
- NINE HUNDRED FIFTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-TWO (956,792) Class B parts having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each."

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the class A and class B parts.

Parts may be issued with a share premium. (...)"

Costs

For the sake of the present deed, the increase share capital together with the share premium are estimated at EUR 2,976,152,588 (exchange rate (median price) on October 16, 2009: USD 1.- = EUR 0.66979).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting in her above-mentioned capacities known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Pfizer Luxco Holdings SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.684; et,

Pfizer Pharmaceuticals B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Rotterdam aux Pays-Bas, à Rivium Westlaan 142, 2909 LD, Capelle a/d IJssel, les Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 24243225,

Toutes les deux représentées par Maître Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 15 octobre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Pfizer Luxco Holdings SARL et Pfizer Pharmaceuticals B.V. sont les associés uniques de Pfizer Holdings International Luxembourg SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 15 mai 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 652 du 16 juin 2003, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C sous le numéro 1883 du 31 juillet 2008.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

117953

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS Dollars US (USD 444.336.600,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUINZE MILLIONS DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 2.715.221.300,-) à TROIS MILLIARDS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 3.159.557.900,-) par la création et l'émission de HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (8.886.732) nouvelles parts de Classe A ayant toutes une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe A déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de TROIS MILLIARDS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DEUX Dollars US (USD 3.999.029.452,-);

2. Souscription des HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (8.886.732) nouvelles parts de Classe A par Pfizer Luxco Holdings SARL, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par l'incorporation d'un instrument de dette détenu par Pfizer Luxco Holdings SARL sur la Société pour un montant de QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQUANTE-DEUX Dollars US (4.443.366.052 USD);

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.
Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENTS Dollars US (USD 444.336.600,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SEPT CENT QUINZE MILLIONS DEUX CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS Dollars US (USD 2.715.221.300,-) à TROIS MILLIARDS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE SEPT MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 3.159.557.900,-) par la création et l'émission de HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (8.886.732) nouvelles parts de Classe A ayant toutes une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe A déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de TROIS MILLIARDS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX Dollars US (USD 3.999.029.452,-).

Souscription

Pfizer Luxco Holdings SARL, précitée, ici représentée par Maître Cécile JAGER, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2009, a déclaré souscrire toutes les HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (8.886.732) nouvelles parts et libération de ces parts pour un montant de QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQUANTE-DEUX Dollars US (4.443.366.052 USD), ensemble avec la prime d'émission totale de TROIS MILLIARDS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLIONS VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX Dollars US (USD 3.999.029.452,-), par l'incorporation au capital de la société d'un instrument de dette détenu par Pfizer Luxco Holdings SARL sur la société.

La preuve de la valeur de cet instrument a été fournie au notaire par un certificat des gérants daté du 15 octobre 2009.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** "Le capital social de la Société est fixé à TROIS MILLIARDS CENT CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 3.159.557.900,-) divisé entre:

- SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX (62.234.366) parts de Classe A parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune et
- NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (956.792) parts de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE Dollars US (USD 50,-) chacune."

A moins que le contexte l'indique autrement, le terme "parts" comme utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts sociales classe A et aux parts sociales classe B.

Des actions peuvent être émises avec une prime d'émission.

(...)"

Coût

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 2.976.152.588 (taux de change (median price) du 16 octobre 2009: USD 1,- = EUR 0,66979).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009, LAC / 2009 / 45201. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149060/188.

(090180643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Premier Voet, Société à responsabilité limitée,
(anc. Voet & Co. Sarl).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.511.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,
- 2.- "PREMIER TAX", société anonyme, son siège social à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Lucien VOET, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 novembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1) Monsieur Lucien VOET, prénommé, en sa qualité de gérant-associé de la société à responsabilité limitée "VOET & CO. SARL", ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 307 du 26 avril 2001, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 19 mars 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 981 du 27 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1390 du 25 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 312 du 22 mars 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.511, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de quarante-neuf pourcent (49%) des parts sociales détenues par Monsieur Lucien VOET, prénommé, à la société "PREMIER TAX", prénommée, en date du 17 septembre 2009,

2) Sont dès lors associés de la société:

- Monsieur Lucien VOET, prénommé, à concurrence de cinquante et un pourcent (51%) du capital social,
- et la société "PREMIER TAX", prénommée, à concurrence de quarante-neuf pourcent (49%) du capital social.

3) Les associés décident de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales existantes, et de fixer le nombre de parts sociales à cent (100) et la valeur nominale à trois cent neuf euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 309,87) chacune.

4) En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 30.987,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent neuf euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 309,87) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, cinquante et une parts sociales	51
2.- "PREMIER TAX", société anonyme, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100"

5) Les associés décide de modifier la dénomination sociale de la société en "PREMIER VOET", et de modifier subsé-
quemment l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "PREMIER VOET", société à responsabilité limitée."

6) Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et de modifier subséquentment l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

7) Les associés décident de nommer un gérant supplémentaire pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Mario Jorge QUEIROZ E CASTRO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à GB-KT2 6DR Kingston Upon Thames, Surrey, 4, Hardings Close,

La société est engagée par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149078/66.

(090180949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009149943/12.

(090181174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Simpro - Cos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 17, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 139.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009149933/11.

(090181741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Café Um Wier, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue d'Everlange.
R.C.S. Luxembourg B 138.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2009149931/11.

(090181730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Nisida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149929/10.

(090181320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Stephanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 187A, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 77.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le Gérant

Référence de publication: 2009149930/11.

(090181726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Dalupa Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.753.

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DALUPA HOLDING Luxembourg S.A.", ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.753, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 920 du 21 septembre 2009 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de la valeur nominale et du nombre d'actions afin que le capital de la Société soit dorénavant divisé en 6.200 actions de EUR 5,- chacune;

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 69.000,- de manière à le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 100.000,- par l'émission de 13.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces;

3) Pour autant que de besoin, renonciation par l'associé unique existant à son droit de souscription préférentiel;

4) Souscription des 20.000 actions nouvelles et libération intégrale en espèces comme suit: (i) par Monsieur Bruno Castaldo de 1.420 actions, (ii) par Monsieur Gian Luca Bazzi de 5.000 actions, (iii) par Madame Rossella Bazzi de 5.000 actions et (iv) par Monsieur Nicola Coccia de 2.380 actions;

5) Modification subséquente de l'Article 5 § 1 des statuts de la Société;

6) Changement du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, la Société étant dorénavant engagée par la signature conjointe de deux administrateurs et en conséquence de l'article 10 des statuts de la Société;

7) Démission de Monsieur Pietro Gaeta de son poste d'administrateur et décharge à lui accorder; nomination de Monsieur Antonio Mattiello en qualité de nouvel administrateur de la Société pour une période de 3 ans;

8) Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale et le nombre d'actions afin que le capital de la Société soit dorénavant divisé en 6.200 (six mille deux cents) actions de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la Société à concurrence de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 13.800 (treize mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'associé unique représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci avant déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel.

L'assemblée accepte la souscription des 13.800 nouvelles actions comme suit par:

- Monsieur Bruno Castaldo, né à Napoli le 20 mai 1941, demeurant à I-80127 Napoli, Via Puccini 19/C, ici représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 octobre 2009 qui déclare souscrire 1.420 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces;

- Monsieur Gian Luca Bazzi, né à Ravenna le 15 décembre 1963, demeurant à I-48123 Ravenna - Mezzano, Via Carraie Veneziane 11, ici représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 octobre 2009 qui déclare souscrire 5.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces;

- Madame Rossella Bazzi, née à Ravenna le 5 novembre 1966, demeurant à I-48123 Ravenna - Mezzano, Via Carraie Veneziane 11, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 octobre 2009 qui déclare souscrire 5.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces; et

Monsieur Nicola Coccia, né à Napoli le 13 juillet 1947, demeurant à Napoli, via Solimena 101, ici représenté par Monsieur Salvatore Desiderio, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 octobre 2009 qui déclare souscrire 2.380 nouvelles actions, d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune et les libérer intégralement par un apport en espèces.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureaux et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

117958

Libération

Les 13.800 actions ayant été libérées intégralement, le montant de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, la Société étant dorénavant engagée par la signature conjointe de deux administrateurs et en conséquence de l'article 10 des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Pietro Gaeta de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Antonio Mattiello, né à Monte di Procida le 15 octobre 1946, demeurant à Genève (Suisse) 8, bld des Philosophes, en qualité de nouvel administrateur de la Société pour une période de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Salvatore Desiderio, Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 novembre 2009 LAC/2009/47227. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149051/116.

(090180612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Kegefin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.747.

Im Jahre zweitausendundneun, den elften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KEGEFIN HOLDING S.A., mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, H.G.R. Luxemburg Nummer B 78.747.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den damals in Hesperingen residierenden Notar Gérard LECUIT am 16. Oktober 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 368 vom 18. Mai 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Cornelius BECHTEL, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Sandra MARTEAUX, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Die Versammlung bestellt zur Stimmzählerin Frau Valérie FISSON, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Rückwirkend zum 26. September 2008, Änderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgenwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gessellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie zu veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen."

2.- Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung.

3.- Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst rückwirkend zum 26. September 2008 den Zweck der Gesellschaft abzuändern um ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgenwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gessellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie zu veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Datum der jährlichen Hauptversammlung abzuändern, um sie fortan am 15. Juni um 10.00 Uhr an dem in der Einberufung angegebenen Ort abzuhalten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Satzung der Gesellschaft um ihr den folgenden Wortlaut zu geben:

"Satzung

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung KEGEFIN HOLDING S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz

und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgenwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie zu veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, gewerblichen und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (1.250.000,- EUR), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft.

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als "Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15. Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neuhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: BECHTEL - MARTEAUX - FISSON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2009. Relation GRE/2009/4257. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009149042/164.

(090180406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Im Jahre zwei tausend neun, den sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MOSELTANK A.G., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 73.435 (NIN 1999 2235 414),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 7. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 178 vom 29. Februar 2000, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean-Paul HENCKS, am 10. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 318 vom 26. Februar 2002;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2438 vom 6. Oktober 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfundachtzig tausend Euro (€ 85.000,-) und ist eingeteilt in acht hundert fünfzig (850) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatbeamter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstrasse, 1.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Ahn nach Remich und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

3.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die acht hundert fünfzig (850) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100,-), welche das gesamte Kapital von fünfundachtzig tausend Euro (€ 85.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Ahn nach Remich zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, S. KOSTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 23. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009149110/66.

(090181028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 19. November 2009 der Dyckerhoff Luxembourg S.A.

3. Der Verwaltungsrat kommt dem Wunsch von Herrn Patrick Klein als „délégué à la gestion journalière“ zurückzutreten nach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149965/12.

(090181285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

COREX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 29.267.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 19 octobre 2009 que

- Monsieur Gérard AUGÉ a été révoqué en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Christophe BOUR, né le 15 janvier 1966 à Chaumont, France, ayant comme adresse professionnelle Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 20 octobre 2009 que

- Monsieur Christophe BOUR, né le 15 janvier 1966 à Chaumont, France, ayant comme adresse professionnelle Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange, a été nommé en tant que nouvel administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Monsieur Christophe BOUR

Monsieur Geert DE MEYER

Monsieur Pierre MACHARIS

Monsieur Jozef SCHOONJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

COREX Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009149963/26.

(090181621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement du 26 octobre 2009

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 26 octobre 2009 que l'assemblée décide de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012, les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Marc VOLLET, Administrateur, demeurant 3 rue de la Croix F-38530 BARRAUX

Monsieur Patrick Marie DESCHARRIERES, Administrateur, demeurant 15 Lotissement Eden F-38330 MONTBONNOT-SAINTE-MARTIN

Pour la société
Gérald WISSEMBERG

Référence de publication: 2009149959/16.

(090181246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

World Motors White S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.621.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

WORLD MOTORS WHITE S.C.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009149964/15.

(090181160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

EXTRAIT

En date du 2 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 Novembre 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009149966/16.

(090181582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

International Training for Success S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149975/10.

(090181341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Anaida Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gabriele Schneider / Pierre Schmit
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149955/13.

(090181166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Luxeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 113.919.

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société en date du 13 novembre 2009 les points suivants:

- Acceptation de la démission du gérant Monsieur Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948, à Mons, domicilié au 105, rue de Diekirch, L-7720 Walferdange.

- Nomination de Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), domicilié 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), domicilié 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149974/15.

(090181301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

BBYNESS Haller, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149976/10.

(090181338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Tad fin Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.924.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

POUR LA GERANCE

Signature

Référence de publication: 2009149952/12.

(090181167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cref S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 2-8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.660.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

- Mrs Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 19 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

- M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 19 octobre 2009.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2009149813/17.

(090181232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Vasileas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2009149935/10.

(090181761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Timberly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149985/10.

(090181334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Sorrento Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.199.

Déclaration de cession de parts

Suite à la constitution de la société "Salamanca" Sàrl en date du 2 juillet 2009 par apport des parts de la société "Sorrento Immobilière" Sàrl, la cession de parts suivante est à constater:

ENTRE

Monsieur Emmanuel Franck Olivier BIYA, né le 21 août 1971 à Yaounde (Cameroun), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

Le cédant,

ET

La société "Salamanca" Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147231,

Le cessionnaire

Le cédant a cédé par le présent document:

100 parts

(cent parts)

De la société

Sorrento Immobilière Sàrl

75, Parc d'Activités

RSC: B 147199

Au cessionnaire qui en devient propriétaire à partir du 2 juillet 2009.

Dont quittance.

Fait à Capellen, le 2 juillet 2009.

Référence de publication: 2009149984/28.

(090181154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Remasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.932.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 9 novembre 2009 que:

- Monsieur Alain Blondlet ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 12 octobre 2009;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 12 octobre 2009 et ce pour une durée de 5 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149981/15.

(090181609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

K-Lox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 128.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149986/10.

(090181332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Cioran SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 119.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149988/10.

(090181326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners, S.C.S, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.954.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- TST Netherlands V GP, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, with its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3412615;
- TST International Fund V CV-II, GP, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, with its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3447230;
- TST International Fund V CV-A, GP, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, with its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3801167;

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, with its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3816514;

- TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number 110.400;

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110.407;

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, a company having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080;

- Stichting TST Dutch IA Foundation, a company having its registered office Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34207066;

- Stichting TST Dutch Foundation II, a company having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985;

- TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110.295;

all here represented by Ms Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of ten (10) proxies given on September 7, 2009.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the partners of the limited partnership (*société en commandité simple*) established in Luxembourg under the name of TS Koenigsallee Holdings (GP), S.à r.l. & Partners S.C.S. (the "Partnership"), having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 110.954, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 7th, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 201 of January 28th, 2006, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of April 2nd, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1092 of June 2, 2009.

II. The share capital is fixed at nine hundred and seventy-two thousand two hundred and forty-three Euro (€ 972,243.-) represented by nine hundred and seventy (970) General Partner shares and nine million seven hundred and twenty-one thousand four hundred and sixty (9,721,460) Limited Partner shares, all with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Partnership's share capital to the extent of nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty-three Euro (€ 959,743.-) in order to decrease it from its present amount of nine hundred and seventy-two thousand two hundred and forty-three Euro (€ 972,243.-) to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) through the cancellation of:

- nine million five hundred and ninety-six thousand four hundred and sixty-five (9,596,465) Limited Partner shares with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10) each, held by TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., prenamed, and their reimbursement by payment in cash in the amount of nine hundred and fifty-nine thousand six hundred and forty-six Euro and fifty Euro Cents (€ 959,646.50) to TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., prenamed;

- nine hundred and fifty-seven (957) General Partner shares with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10) each, held by TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., prenamed, and their reimbursement by payment in kind in the amount of ninety-five Euro and seventy Euro Cents (€ 95.70) to TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., prenamed, consisting in the cancellation of a portion in the same amount of a receivable held by the Partnership towards TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by to TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by TST International Fund V CV-A, GP, LLC, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to TST International Fund V CV-A, GP, LLC, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by TST International Fund V CV-II, GP, LLC, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to TST International Fund V CV-II, GP, LLC, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by Stichting TST Dutch Foundation II, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to Stichting TST Dutch Foundation II, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by TST Netherlands V GP, LLC, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to TST Netherlands V GP, LLC, prenamed;

- one (1) Limited Partner share with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10), held by Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed, and its reimbursement by payment in cash in the amount of ten Euro Cents (€ 0.10) to Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, article 6 of the Partnership's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Partnership's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by thirteen (13) General Partner shares and one hundred and twenty-four thousand nine hundred and eighty-seven (124,987) Limited Partner shares, all with a nominal value of ten Euro Cents (€ 0.10) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Partnership as a result of the presently capital decrease are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surnames, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- TST Netherlands V GP, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Green tree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412615,

- TST International Fund V CV-II, GP, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'état du Delaware ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230,

- TST International Fund V CV-A, GP, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'état du Delaware ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167,

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, un limited partnership organisé selon les lois du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, mais exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514,

- TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.400,

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.407,

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

- Stichting TST Dutch IA Foundation, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34207066,

- Stichting TST Dutch Foundation II, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34176985,

- TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.295, ici représentés par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de dix (10) procurations données le treize octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société en commandite simple établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. & Partners S.C.S" (la "Société"), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.954, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 en date du 28 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 en date du 2 juin 2009.

II. Le capital social est fixé à neuf cent soixante-douze mille deux cent quarante-trois Euros (€ 972.243,-) représenté par neuf cent soixante-dix (970) parts d'Associé Commandité et neuf millions sept cent vingt et un mille quatre cent soixante (9.721.460) parts d'Associé Commanditaire, toutes d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) chacune.

III. Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de neuf cent cinquante-neuf mille sept cent quarante Euros (€ 959.743,-) en vue de le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-douze mille deux cent quarante-trois Euros (€ 972.243,-) à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par l'annulation de:

- neuf millions cinq cent quatre-vingt seize mille quatre cent soixante-cinq (9.596.465) parts d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) chacune détenues par TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., précitée, et leur remboursement à TS Koenigsallee Holdings II S.à r.l., précitée, par paiement à hauteur de neuf cent cinquante-neuf mille six cent quarante-six Euros et cinquante Euro Cents (€ 959.646,50), en numéraire;

- neuf cent cinquante-sept (957) parts d'Associé Commandité d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) chacune détenues par TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., précitée, et leur remboursement à TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., précitée, par paiement en nature à hauteur de quatre-vingt quinze Euros et soixante-dix Euro Cents (€ 95,70), consistant en l'annulation d'une portion du même montant d'une créance détenue par la Société à l'encontre de TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l., précitée;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., précitée, et son remboursement à Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, précitée, et son remboursement à TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précitée, et son remboursement à TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par Stichting TST Dutch IA Foundation, précitée, et son remboursement à Stichting TST Dutch IA Foundation, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précitée, et son remboursement à TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par Stichting TST Dutch Foundation II, précitée, et son remboursement à Stichting TST Dutch Foundation II, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par TST Netherlands V GP, LLC, précitée, et son remboursement à TST Netherlands V GP, LLC II, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire;

- une (1) part d'Associé Commanditaire d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) détenue par Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précitée, et son remboursement à Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précitée, par paiement à hauteur de dix Euro Cents (€ 0,10) en numéraire.

IV. Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par treize (13) parts d'Associé Commandité et cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt sept (124.987) parts d'Associé Commanditaire, toutes d'une valeur nominale de dix Euro Cents (€ 0,10) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUJA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43244. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149111/219.

(090180904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Luxert S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.798.

In the year two thousand nine, on the fifth day of the month of November.

Before Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, acting as General Partner of DUKE STREET CAPITAL IV UK No 1 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV UK No 2 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV UK No 3 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV US No 1 LIMITED PARTNERSHIP and DUKE STREET CAPITAL IV US No 2 LIMITED PARTNERSHIP, a company governed by the laws of England, having its registered office at 103 Wigmore Street, W1U 1QS, London, England,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the company LUXERT S.à r.l., in liquidation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 114798, was incorporated on the 27th day of January 2006 by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, civil law notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1030 of May 26, 2006, (the "Company");

- That it holds 100% of the corporate capital of the company LUXERT S.à r.l. so that it is the sole member of the Company;

- That the Company has been put into liquidation by deed received on December 29, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 527 of March 11, 2009; and

- That Mr Jeffrey BELKIN, residing at 10a, Sheriff Road, West Hampstead, London, NW6 2AU, United Kingdom, has been appointed as liquidator of the Company by the notarial deed dated December 29, 2008.

All this being declared, the appearing party, represented as stated hereabove, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member, having taken notice of the resignation letter of the current liquidator, accepts the resignation of Mr Jeffrey BELKIN as liquidator of the Company and decides to grant him discharge for the exercise of his mandate as up today.

Second resolution

The sole member decides to appoint Mrs Nikola SUTHERLAND, born on June 27, 1964 in Nuneaton, residing at Nations House, 103 Wigmore Street, London, W1U 1QS, United Kingdom, as new liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

She may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

She may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

She may, under her responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of her powers she determines and for the period she will fix.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en tant que General Partner de DUKE STREET CAPITAL IV UK No 1 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV UK No 2 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV UK No 3 LIMITED PARTNERSHIP, DUKE STREET CAPITAL IV US No 1 LIMITED PARTNERSHIP et DUKE STREET CAPITAL IV US No 2 LIMITED PARTNERSHIP, une société de droit anglais ayant son siège social au 103 Wigmore Street, W1U 1QS, Londres, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société LUXERT S.à r.l., en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 114798, a été constituée en date du 27 janvier 2006 suivant un acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1030 du 26 mai 2006, (la "Société");

- Qu'il détient 100% du capital de la société LUXERT S.à r.l., de sorte qu'il est l'associé unique de la Société;

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 527 du 11 mars 2009;

- Que Monsieur Jeffrey BELKIN, demeurant au 10a, Sheriff Road, West Hampstead, Londres, NW6 2AU, Royaume Uni, a été nommé liquidateur de la Société suivant l'acte notarié du 29 décembre 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

117973

Première résolution

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de l'actuel liquidateur, décide d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey BELKIN de ses fonctions de liquidateur de la Société et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Seconde résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Nikola SUTHERLAND, née le 27 juin 1964 à Nuneaton, demeurant à Nations House, 103 Wigmore Street, Londres, WIU 1QS, Royaume Uni, comme nouveau liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Elle peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Elle peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Elle peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'elle détermine et pour la durée qu'elle fixera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47370. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149096/110.

(090181135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Caritat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.277,78.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.342.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Jacobus VAN LOON, retired, with address at Voort 40A in B-2328 Hoogstraten, here represented by Mrs Anne-Sophie BARANSKI, by virtue of a proxy given in Breda on November 6th, 2009;

2) Mr Gerard VAN LOON, retired, with address at Transvaalstraat 32 in B-2600 Berchem-Anvers, here represented by Mrs Anne-Sophie BARANSKI, by virtue of a proxy given in Antwerp on November 8th, 2009.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the only partners of "CARITAT S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 63.342, (the "Company") incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated December 30th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 382 dated May 27th, 1998. The Articles of the Company have been modified the

last time by a deed under private seal signed on October 31st, 2001 adopting the euro, of which an excerpt was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 444 dated March 20th, 2002.

All the twenty-six thousand two hundred and thirty-one (26,231) shares of the Company with a par value of ten euro and thirty-eight cents (EUR 10.38) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to two hundred seventy-two thousand two hundred seventy-seven euro and seventy-eight cents (EUR 272,277.78) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the Sole Manager of the Company.
- 3) Appointment of one liquidator and determination of his powers.
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Sole Manager of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Sole Manager of the Company arising as a result of his management of the Company, and to grant him discharge for the accomplishment of his mandate until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator "MONTBRUN REVISION S.à.r.l.", with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 67.501 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jacobus VAN LOON, retraité, demeurant au Voort 40A à B-2328 Hoogstaten, ici représenté par Madame Anne-Sophie BARANSKI en vertu d'une procuration délivrée à Breda le 6 novembre 2009;

2) Monsieur Gérard VAN LOON, retraité, demeurant au Transvaalstraat 32 à B-2600 Berchem-Anvers, ici représenté par Madame Anne-Sophie BARANSKI en vertu d'une procuration délivrée à Anvers le 8 novembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "CARITAT S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.342 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 daté du 27 mai 1998. Les articles de la société ont été modifiés depuis par acte sous seing privée pour adopter la valeur de l'euro, acte daté du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 444 daté du 20 mars 2002.

Toutes les vingt-six mille deux cent trente et une (26.231) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de dix euros et trente-huit cents (10,38 EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix-huit cents (272.277,78 EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Décharge au Gérant Unique de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par le Gérant Unique de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard du Gérant Unique de la Société en conséquence de l'exécution de son mandat, et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "MONTBRUN REVISION S.à r.l.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.501 (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-S. Baranski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48707. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149048/134.

(090180859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

MBSP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.466.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MBSP 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, registered with the Trade Register in Luxemburg under number B 138.201,

here represented by Emilie DOUGNAC-PALE, assistante administrative, with professional residence at L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "MBSP 3 S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his share holding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 16. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 17. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by MBSP 1 S.a r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Raymond M. MATHIEU, Chief Financial Officer, residing at 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, born on April 20, 1947 in Attleboro Massachusetts USA;

- John D. WOODWORTH, Contoller, residing at 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, born on February 13, 1967 in Attleboro, Massachusetts, USA ;

- Sinisa KRNIC, Manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on January 10, 1973 in Gijon (Spain);

- Claude LARBIERE, Finance Director, with professional address at L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, born on October 24, 1963 in Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MBSP 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxemburg numéro B 138.201,

ici représentée par Madame Emilie DOUGNAC-PALE, assistante administrative, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MBSP 3 S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant ; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 16. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 17. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 18. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

MBSP 1 S.à r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée :

- Raymond M. MATHIEU, Chief Financial Officer, demeurant au 21 Anawan Road Pawtucket, RI 02861, USA, né le 20 avril 1947 à Attleboro, Massachussets, USA;

- John D. WOODWORTH, Controller, demeurant au 30 St. James Place, Attleboro, MA 02703, USA, né le 13 février 1967 à Attleboro, Massachussets, USA.

- Sinisa KRNIC, Manager, demeurant au 28, St George Street, London, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne);

- Claude LARBIERE, Finance Director, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Emilie DOUGNAC-PALE, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 novembre 2009. LAC/2009/49219. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009151436/362.

(090183794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Vasileas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Gérant

Référence de publication: 2009149934/10.

(090181760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé

A comparu:

Monsieur Thierry JACOB, diplômé ICN, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée "ANGO TELECOM S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 143741, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C n°121 du 20 janvier 2009,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 21 octobre 2009,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 10 décembre 2013, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

4.- Que dans sa réunion du 21 octobre 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 300.000,00 (trois cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à EUR 400.000,00 (quatre cent mille Euros),

par la création et l'émission de 300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à libérer intégralement par un versement en numéraire d'un montant de EUR 300.000,00 (trois cent mille),

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire la société SANDY CAY ENTERPRISES LTD., ayant son siège social Trident Chambers Wickhams Cay P.O. Box 146 Road Town Tortola B.V.I., qui souscrit à

toutes les 300 (trois cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 300.000 (trois cent mille Euros),

l'actuel actionnaire unique ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

5- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 300.000 (trois cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 400.000 (quatre cent mille Euros) et le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version française et traduction anglaise, aura dorénavant la teneur suivante:

Version française

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 400.000 (quatre cent mille Euro), représenté par quatre cents (400) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro). Les actions sont et resteront nominatives.

Traduction anglaise

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 400,000 (four hundred thousand Euro), represented by four hundred (400) shares of a par value of EUR 1,000 (thousand Euro) each. The shares will stay in registered form.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 en langue française suivi d'une traduction anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et la traduction anglaise, le texte français fera foi

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.472,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. JACOB, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 28 octobre 2009, LAC/2009/45150: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/11/2009.

Référence de publication: 2009150847/86.

(090182759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Fléshiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.11.2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2009150021/12.

(090181220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.
